

Nos réf. : DM/CP/BC Objet : Projet Arc de Dierrey Monsieur Christian ROUYER Préfet de l'Aube BP 372 10025 TROYES Cédex

Troyes, le 8 janvier 2010

Monsieur le Préfet,

A l'occasion du débat public relatif au projet de canalisation souterraine de transport de gaz dit « Arc de Dierrey », nous avons constaté que le franchissement de la vallée de la Seine entre Nogent sur Seine et Romilly sur Seine était un souci majeur, tant pour GRT Gaz que pour les communes, l'administration (DREAL) et les propriétaires.

En effet, le tracé de moindre impact qui devrait être soumis courant 2010 à l'enquête publique sera défini en fonction de contraintes multiples et notamment le passage à travers des ZNIEFF, des zones Natura 2000, des zones agricoles, des zones urbaines, des zones de carrières de granulat alluvionnaire et enfin du projet de réserve naturelle de la Bassée.

Lors de la réunion du débat public qui s'est tenue à Romilly sur Seine le 16 novembre 2009, la représentante de la DREAL a considéré que le tracé du gazoduc devait passer à proximité immédiate de Pont sur Seine car il s'agit de la zone de moindre impact environnemental.

Nous considérons, Monsieur le Préfet, que cette affirmation d'un service de l'Etat est prématurée dans la mesure où l'étude d'impact concernant ce projet est en cours et qu'elle devra prendre en compte d'autres paramètres à caractères physiques, techniques ou économiques.

GRT Gaz va d'ailleurs confier aux Chambres d'agriculture une étude de moindre impact agricole qui sera intégrée à l'étude d'impact.

Nous considérons enfin que les milieux naturels tels que marais, bois humides, prairies, jachères... auront dans un temps assez bref la capacité de se régénérer alors que le passage d'un gazoduc dans une zone destinée à l'extraction future de granulat interdira toute exploitation dans une bande de servitude qui génèrera des difficultés d'extraction et causera un préjudice aux propriétaires fonciers et aux exploitants de carrière.

En conséquence, nous vous serions reconnaissants d'intervenir auprès de la DREAL et de GRT Gaz afin que soit pris en compte l'ensemble des contraintes identifiées dans l'étude d'impact (environnement, agricole, urbanisme, économie...) avant d'annoncer que le tracé passera par telle ou telle commune.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Sia Gerd

Le Président,

D. MARTEAU

Copie M. le Président du Conseil Général de l'Aube, M. le Président de la commission particulière du débat public Arc de Dierrey et Monsieur le Chef de projet GRT Gaz Arc de Dierrey.